

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2021 - Délibération n° 2021/03/02

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS SUD CREUSOIS – ARTICLE 6 UNIQUEMENT.

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 mars 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMARY Corinne – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick - SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BERTELOOT Dominique – CALOMINE Alain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick.

Pouvoirs

1. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. BERTELOOT Dominique donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas.
5. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. DUGUET Pierre.

Suppléances : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIÈRE Jean-Claude

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	51	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	-	-	-	-	-

Vu la décision n°2020-22 du comité syndical du Pays Sud Creusois en date du 10 novembre 2020, portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays Sud Creusois ;

Vu les articles L.5211-19 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), précision que toute modification statutaire d'un syndicat mixte doit être soumise au vote des membres du syndicat ;

Vu le projet de statuts annexé à la présente délibération ;

M. le Président indique que les statuts du Pays Sud Creusois prévoient que la représentativité des élus des deux Communautés de Communes peut être revue en fonction de l'évolution démographique.

Dans ce cadre précis, l'écart de population entre les deux Communautés de communes étant moindre, il a été proposé de modifier le nombre de représentants pour Creuse Grand Sud.

En appliquant le même ratio pour les deux EPCI, le nombre de titulaires pour Creuse Grand Sud passerait de 8 à 11 délégués. La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest conserve 12 délégués.

M. Le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur cette modification statutaire (article 6 – composition du comité syndical).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois conformément aux modalités précitées.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

